

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Introduction

L'honorable Tammy Scott-Wallace, ministre responsable de l'Égalité des femmes

Le Nouveau-Brunswick est engagé à améliorer la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Par l'entremise d'une mobilisation et d'un travail collaboratif, nous avons créé une base pour un travail en partenariat avec les peuples et les communautés autochtones en vue de mettre fin à la violence et d'envisager un avenir où les survivantes, les familles et tous ceux qui sont touchés par la violence ont la possibilité de guérir et d'aller de l'avant. Nous reconnaissons qu'il reste beaucoup de travail à faire. Pour atteindre des améliorations durables au fil du temps, il faudra que tous les partenaires fassent preuve d'une attention continue, et notre gouvernement s'est engagé à faire sa part.

Progrès et principaux faits saillants de juin 2022 à juin 2023

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis l'accent sur l'élaboration du rapport intitulé *Tisser nos voix ensemble : Le cheminement du Nouveau-Brunswick vers la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones*. Ce rapport est fondé sur une mobilisation collaborative entre la province et le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones du Nouveau-Brunswick, les Nations Wabanaki (Wolastoqey, Mi'gmaq et Peskotomuhkati) et les organisations autochtones. Sa base repose sur une réflexion et un apprentissage en vue de faire progresser la réconciliation et de mettre fin à la violence. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne peut pas, à lui seul, mettre en œuvre les mesures prévues dans le rapport et influencer sur les résultats escomptés. Toutefois, grâce à un travail avec des partenaires de tous les ordres de gouvernement et à de nouvelles relations de travail avec les Nations



Tisser nos voix ensemble

LE CHEMINEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK
VERS LA SÉCURITÉ DES FEMMES, DES FILLES ET
DES PERSONNES 2ELGBTQQIA+ AUTOCHTONES

Nouveau-Brunswick

Crédit d'image : Un merci spécial à l'artiste wolastoqiyik
Natalie Sappier- Samaqani Cocahq (The Water Spirit)

pour avoir fourni son oeuvre intitulée Drumming Circle qui figure sur la couverture de ce rapport.

Wabanaki et avec tous les peuples autochtones de la province, nous pouvons commencer à construire un changement durable. Notre réponse évoluera au fil du temps, à mesure que de nouvelles priorités sont cernées, et nous continuerons d'incorporer des mesures dirigées par les Autochtones et appuyées par le gouvernement à mesure que nous nous dirigeons vers l'amélioration de la sécurité et de la vie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Nouveau-Brunswick. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un effort à long terme qui exige que nous travaillions tous ensemble.

Le Nouveau-Brunswick mettra l'accent sur les cinq buts et résultats suivants, lesquels reflètent les besoins et les priorités définis par les Autochtones de la province.

- **Sécurité et protection**, résultat : les femmes, leurs enfants, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont en sécurité.
- **Santé et bien-être**, résultat : les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones atteignent le plein niveau de santé, de guérison et de mieux-être qui est autodéterminée. Les disparités et les inégalités en santé sont éliminées.
- **Justice et police**, résultat : les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ont accès à une réponse culturellement sécuritaire de la part des services de police et du système de justice.
- **Éducation et emploi**, résultat : les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones jouissent d'une sécurité économique et reçoivent une éducation qui réaffirme leur autonomie nationale, leur langue, leurs connaissances et leurs patrimoines.
- **Culture et droits**, résultat : les cultures, les langues, le savoir et le patrimoine Wabanaki sont protégés et défendus. La population du Nouveau-Brunswick connaît bien les peuples Wabanaki.

Ces objectifs et ces résultats ont guidé les actions du gouvernement dans le cadre de sa réponse et dans son engagement renouvelé visant à mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ainsi que dans ses partenariats avec les communautés, les organisations et les autres ordres de gouvernement.

Des progrès ont déjà été réalisés dans des domaines clés, notamment :

- l'élargissement à quatre régions de la province des services de sensibilisation à la violence familiale et conjugale chez les Autochtones;
- la création d'une série de vidéos de sensibilisation sur la santé mentale et le bien-être des populations autochtones qui sera diffusée à l'automne 2023;
- la promulgation de textes législatifs provinciaux sur les personnes disparues;
- l'élaboration de modules de formation sur la sensibilisation culturelle des Autochtones qui seront mis en place à l'intention des fonctionnaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick, y compris ceux des autorités régionales de la santé, du personnel de la Justice

et de la Sécurité publique, ainsi que du personnel des tribunaux et de tous ceux qui participent au système de justice provincial.

Afin de refléter la diversité requise pour répondre de façon approfondie aux appels à la justice dans le rapport final de l'Enquête nationale, au début de 2023, le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones du Nouveau-Brunswick est devenu le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones du Nouveau-Brunswick pour appuyer et orienter les travaux relatifs à la réponse du Nouveau-Brunswick.

Priorités de juin 2023 à juin 2024

On prévoit publier le rapport *Tisser nos voix ensemble : Le cheminement du Nouveau-Brunswick vers la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones* aux côtés d'un site Web qui y serait consacré, lequel comprendrait des renseignements généraux sur le rapport final de l'Enquête nationale, la réponse du Nouveau-Brunswick, des statistiques, et des mises à jour sur l'état des mesures. Le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones du Nouveau-Brunswick aux côtés du Groupe de travail interministériel provincial sur les appels à la justice de l'Enquête nationale travailleront ensemble pour finaliser une structure de mise en œuvre et de responsabilisation afin de mesurer les progrès réalisés relativement à la réponse du Nouveau-Brunswick à mesure que nous le faisons avancer ensemble.

Liens avec les priorités du plan d'action national et les appels à la justice

- À l'automne 2022, le Nouveau-Brunswick a adopté des lois sur les personnes disparues qui traitent de l'appel à la justice 5.8 : Nous demandons à tous les gouvernements provinciaux et territoriaux d'adopter des mesures législatives relatives aux personnes disparues.
- L'élaboration et la mise en œuvre de modules de formation sur la sensibilisation culturelle autochtone à l'intention des fonctionnaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui relèvent des autorités régies régionales de la santé, se rapportent à l'appel à la justice 7.6 : Nous demandons aux institutions et aux fournisseurs de services de santé de veiller à ce que toutes les personnes qui contribuent à la prestation de services de santé auprès des peuples autochtones reçoivent des services continus de formation,

d'éducation et de sensibilisation dans les domaines suivants, sans toutefois s'y limiter : • le rôle du colonialisme dans l'oppression et le génocide des Inuits, des Métis et des Premières Nations; • la lutte contre les préjugés et le racisme; • les langues et les cultures locales; • les pratiques locales en matière de santé et de guérison.

- La mise en œuvre de modules de formation sur la sensibilisation culturelle des Autochtones pour le personnel de la Justice et de la Sécurité publique, du personnel des tribunaux et de tous ceux qui participent au système de justice provincial porte sur la première partie de l'appel à la justice 10.1 : Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, aux ordres professionnels de juristes et aux barreaux d'assurer la formation obligatoire intensive et régulière des avocats de la Couronne, des avocats de la défense, du personnel judiciaire et de tous ceux qui participent au système de justice pénale, dans le domaine des cultures et de l'histoire des Autochtones, y compris la formation fondée sur les distinctions. Les mesures suivantes sont comprises, sans toutefois s'y limiter : i Tous les constables de la cour, le personnel et les magistrats des tribunaux et tous les employés du système judiciaire doivent suivre une formation en compétence culturelle conçue et dirigée en partenariat avec les communautés autochtones locales.
- Le Nouveau-Brunswick a également mobilisé des communautés, des organisations et des fournisseurs de services autochtones pour veiller à ce que leurs voix soient entendues et soutenues dans le cadre de l'élaboration d'approches axées sur les Autochtones pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ce qui correspond au troisième objectif et à la priorité à court terme a) du Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, et est en harmonie avec notre réponse au quatrième pilier du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Conclusion

Les appels à la justice sont vastes et complexes. Pour y répondre, des mesures et des engagements doivent être pris par de nombreux ministères provinciaux, des ressources financières et humaines, de la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, des partenaires communautaires, les Nations Wabanaki (Wolastoqey, Mi'gmaq et Peskotomuhkati), des organisations autochtones, des femmes autochtones, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, et les familles de femmes, de filles et de plus de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. L'approche du Nouveau-Brunswick à la mise en œuvre, et plus important encore à l'amélioration des résultats, des relations et de l'égalité pour les Autochtones, est d'abord et avant tout éclairée par les Autochtones. Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à améliorer la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Le rapport *Tisser nos voix ensemble : Le cheminement du Nouveau-Brunswick vers la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones* témoigne de cet engagement.